



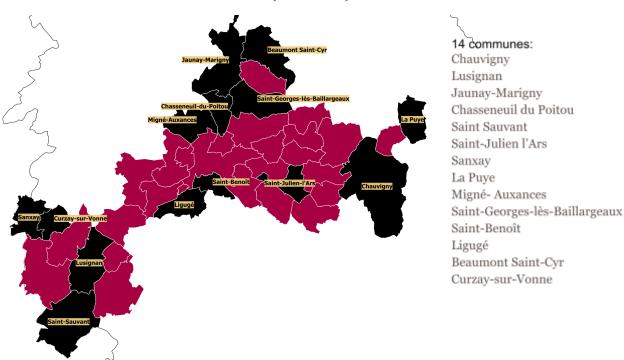


OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - PETITES VILLES DE DEMAIN ET CENTRES BOURGS - GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

- OPAH-RENOUVELLEMENT URBAIN 2022-2026 -

DOSSIER D'INFORMATION PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCu), associée aux communes de Chauvigny, Lusignan, Jaunay-Marigny, Chasseneuil du Poitou, Saint Sauvant, Saint-Julien l'Ars, Sanxay, La Puye, Migné- Auxances, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Benoît, Ligugé, Beaumont Saint-Cyr, Curzay-sur-Vonne et l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), se mobilisent pour revitaliser le(s) centre-ville/bourgs au travers d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).



Dans ce cadre, des aides financières sont accordées à des **propriétaires occupants** modestes ou très modestes, pour les aider à financer leurs travaux d'économie d'énergie, d'adaptation de leur logement à une perte d'autonomie ou des travaux lourds.

Urbanis, mandaté par la GPCu pour vous accompagner gratuitement dans votre projet, présente les principales informations relatives à ces aides et les conditions de leur attribution.

Contactez-nous : **07 63 60 28 51**



PRINCIPALES CONDITIONS À RESPECTER

Ressources (revenu fiscal de référence) inférieures au plafond fixé par l'ANAH en fonction du nombre de personnes composant le ménage ; voir tableau ci-après

Le logement doit avoir plus de 15 ans (sauf travaux d'adaptation) et se situer dans l'un des périmètres retenus

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier

Vous vous engagez à habiter le logement pendant 3 ans à titre de résidence principale après travaux

Les subventions sont versées sur facture, une fois les travaux achevés, et réalisés par des professionnels (des avances sont possibles)

Les travaux d'économie d'énergie doivent permettre un gain d'au moins 35% (évalué par Urbanis)

Vous devez réaliser une déclaration préalable en mairie pour tous les travaux concernant l'aspect extérieur (toiture, façade, menuiseries...). Si votre logement est situé en Site Patrimoniale Remarquable ou dans un périmètre Monuments Historiques, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera sollicité.

Les artisans qui réalisent des travaux d'économie d'énergie doivent <u>obligatoirement</u> être Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)



Plafond d'éligibilité: revenu fiscal de référence sur les revenus N-1

Pour bénéficier des aides aux travaux, les revenus cumulés figurant sur les avis d'imposition c(de tous les occupants du logement concerné, ne doivent pas dépasser les montants suivants (fixés par l'ANAH pour l'année 2022) :

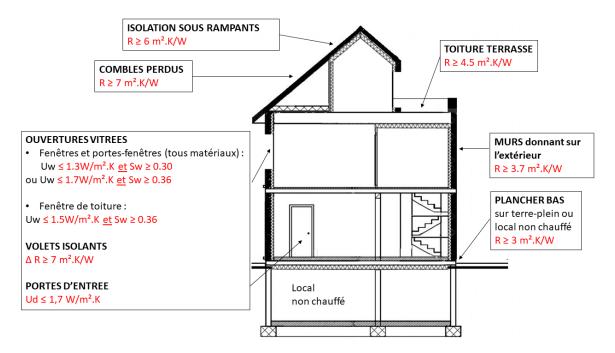
Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources	
	des ménages à ressources « très modestes » (1)	des ménages à ressources « modestes » (2)
. 1	15 262	19 565
2	22 320	28 614
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 894	46 015
Par personne supplémentaire	4 526	5 797

EXEMPLES DE TRAVAUX POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉS

Cette liste n'est en rien exhaustive, le programme de travaux sera déterminé tout au long de la démarche avec votre interlocuteur chez Urbanis.

Économie d'énergie Adaptation Travaux lourds Isolation des Réalisation d'une Réfection de la douche « à combles toiture Système de l'italienne » Électricité chauffage Installation de main Sanitaires Menuiseries double courante, barre Structures vitrage d'appui, siège de porteuses: Isolation des murs douche planchers, murs, Mise en place d'un (intérieure/extérieur 🗸 poutres... monte-escalier Humidité e) Isolation du Aménagement d'une <a>
 plancher pièce de Système de vie/équipements ventilation sanitaires au RDC

Caractéristiques obligatoires des matériaux d'isolation :



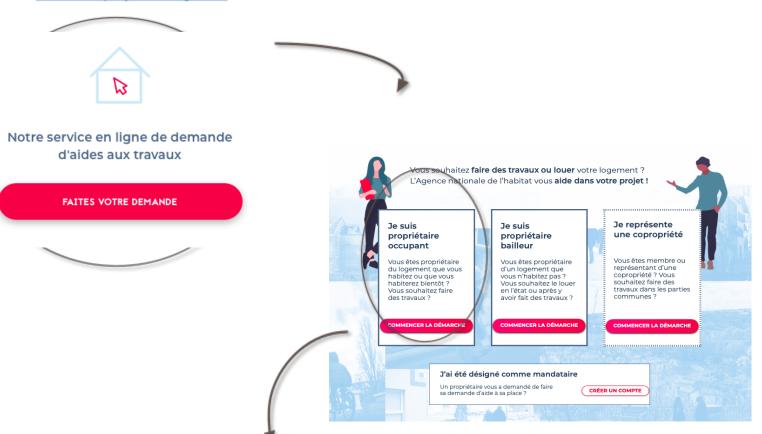
R : résistance thermique, traduit la capacité à empêcher le passage du froid

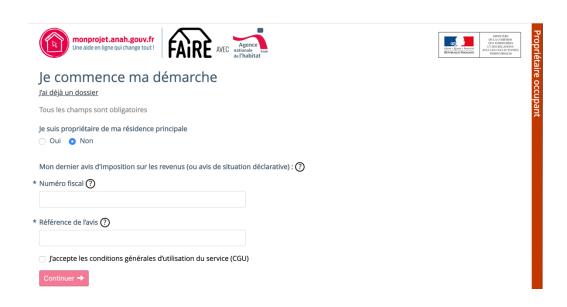
Uw / Ud : coefficient de déperdition ou de transmission thermique des parois vitrées

Sw : facteur de transmission solaire, traduit la capacité de la paroi à transmettre l'énergie solaire qu'elle reçoit

INSCRIPTION SUR LE SERVICE EN LIGNE DE L'ANAH

Votre inscription sur le service en ligne de l'ANAH est nécessaire pour que notre équipe dépose votre demande d'aide financière. Vous pouvez le faire à présent. Munissez-vous de votre avis d'imposition et connectez-vous : www.monprojet.anah.gouv.fr





CHRONOLOGIE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION



1^{er} contact

Par téléphone et/ou en RDV

Vérification de l'éligibilité
Présentation du projet de travaux
Prise du rdv visite technique ou à votre domicile
Inscription sur le service en ligne de l'Anah



Visite technique du logement

A votre domicile

Prise de mesures pour le bilan thermique ou d'ergothérapie, premiers conseils Explication des démarches pour le montage du dossier

CARSAT: Dossier « bien vieillir chez soi »



Résultat visite technique

Par courrier, email ou téléphone

Préconisation de travaux pour l'atteinte de 35% d'économie d'énergie

et/ou

Propositions de travaux d'amélioration du logement pour une meilleure autonomie 2

Élaboration des devis

Auprès des artisans de votre choix

Simulation financière : estimation des aides et du reste à charge Validation du plan de financement et du projet de travaux



Réception des documents par email ou en RDV

Pièces administratives (formulaires signés, déclaration de travaux, acte notarié, GIR, etc.) Pièces techniques : Devis « finaux »



Dépôt du dossier complet à l'ANAH

8 semaines

Accusé de réception du dossier complet = vous permet de commencer les travaux Notification d'agrément précisant le montant de la subvention ANAH réservée Dépôt des demandes auprès des autres financeurs

Les délais sont précisés à titre indicatif



Début des travaux

Pour les ménages très modestes, possibilité d'une demande d'avance avant de commencer les travaux dans les 6 mois après agrément



Fin des travaux : visite technique

A votre domicile

Vérification de la conformité des travaux Réception des factures Constitution de la demande de paiement à l'ANAH



Dépôt demande de paiement à l'ANAH

8 semaines

Si conformité du dossier, versement (du solde) de la subvention sur votre compte



Demande de paiement aux collectivités

Passage en commission

Versement de la subvention sur votre compte

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER À L'ANAH

Dossier administratif:

- □ Attestation notariée de moins de 3 mois (si achat récent)
- □ **Pièce d'identité** : livret de famille des occupants du logement ou de la carte d'identité (si tous les occupants n'apparaissent pas sur l'Avis d'Imposition)
- □ Travaux ayant une incidence sur l'aspect extérieur : **récépissé de la déclaration préalable de travaux** au service urbanisme de la Ville (à réaliser par le propriétaire)
- □ Si l'immeuble est situé en périmètre protégé, copie de **l'avis de l'Architecte** des Bâtiments de France
- □ <u>Un RIB</u> (Relevé d'identité bancaire) mentionnant le nom et <u>prénoms</u> des propriétaires et l'adresse du lieu de projet
- □ Travaux de destruction ou d'extension (>20m²) : copie du permis de construire
- ☐ Travaux d'adaptation pour personne à mobilité réduite ou handicapées :
 - o Rapport ergothérapeute (voir avec Urbanis)
 - o Justificatif (carte d'invalidité ou classification « GIR »)

En cas de mandat donné à Urbanis pour le dépôt de la demande en ligne :

- □ **Avis d'imposition de l'année N-1** de tous les occupants
- □ Formulaire ANAH Mandat pour la constitution d'une demande d'aide en ligne complété et signé

Dossier technique:

- □ <u>Croquis de l'état des lieux</u> du logement indiquant : surface et affectation des pièces, ouvertures, hauteur sous plafond, éléments de confort (propriétaire ou un maître d'œuvre)
- □ <u>Croquis du projet</u> indiquant : surface et affectation des pièces, ouvertures, hauteur sous plafond, éléments de confort (à réaliser par un maître d'œuvre dans le cas d'une rénovation importante du logement)
- □ <u>Devis originaux détaillés</u> d'entreprises du bâtiment ou d'artisans (*inscrits au registre des métiers et du commerce*) indiquant : les quantités et les **prix unitaires**, fournitures et pose comprise (*pas de prix forfaitaires pour tous travaux prévus*), **hors taxes et taxes comprises, ainsi que les critères techniques des matériaux** (R, Sw/Sd, Uw/Ud)
- Devis originaux d'honoraires si maître d'œuvre, architecte ou ergothérapeute
- □ <u>Contrat de maitrise d'œuvre « complète »</u> entre le propriétaire et le maître d'œuvre dans le cas d'un projet de rénovation globale
- □ <u>Formulaire ANAH Engagements complémentaires</u> du propriétaire complété et signé, pour les travaux d'économies d'énergie

LES AUTRES PARTENAIRES

Important à savoir : les aides de l'OPAH-RU

sont cumulables avec l'Eco-prêt à taux o % : vérifier les conditions auprès des partenaires. Les artisans doivent être Reconnu Garant de l'Environnement. Avec les réductions liées à l'utilisation de vos certificats d'économie d'énergie, type prime énergie.

sont cumulables avec les aides à l'amélioration de l'habitat des caisses de retraites. Urbanis se charge des démarches auprès de la CARSAT, **pour les autres caisses merci de contacter** l'ADIL 86

ne sont pas cumulables avec l'isolation des combles à 1 €

Les subventions ne sont pas acquises de droit mais accordées en fonction de la nature du projet, des priorités locales et des disponibilités budgétaires

Les partenaires peuvent vous apporter des informations sur les aides financières à la rénovation cumulable ou non avec les aides financières de l'ANAH.

Espace FranceRénov' de la Vienne (86):

https://france-renov.gouv.fr

Votre conseillé : infoenergie@grandpoitiers.fr

05.49.30.20.54



Agence Départementale d'information au Logement

(Vienne 86): https://www.adil86.com



ANNEXES: EXEMPLE DE PROJET FINANCE

Propriétaire occupant « Très Modeste » Dossier « Habiter Mieux » Exemple de financement pouvant être réalisé sur la commune de Chauvigny

Travaux: Changement de fenêtres, pose d'une VMC, remplacement du système de chauffage 31 799.18 € TTC

19 500 € de subvention et prime ANAH 4 700 € de subvention des collectivités.



~75~% de l'opération globale financée













Pour contacter URBANIS

Des visites sur le lieu du projet sur rendez-vous

07 63 60 28 51

233 bis Avenue de Paris, 79000 Niort

Hermine Bouétard : hermine.bouetard@urbanis.fr
Jérémy Fournier : jeremy.fournier@urbanis.fr
Elise Couteux : elise.couteux@urbanis.fr
Téo Bironneau : teo.bironneau@urbanis.fr
Orianne Bono : orianne.bono@urbanis.fr

